Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige avec le président du syndicat de copropriété

Par marser

Bonjour je suis conseillé syndical au près d une copropriété . Et je suis en désaccord avec le président du dit conseil concernant la création d'un groupe WhatsApp destiné a entretenir un lien entre les copropriétaires et le conseil et ainsi diffuser les informations toutes au long de l'année car il s'agit d'une résidence de logements secondaire .
Suite a un désaccord avec lui et sur un coup de colère je l'ai retirer des personnes pouvant avoir accès a ce groupe .
Maintenant il profère des allégations disant que j'ai créer ce groupe afin de pouvoir manipuler les copropriétaires et que j ai utiliser le nom du syndicat, le Nom du groupe du syndicat est B D M 2 pour "la résidence les balcons de la mer 2" et le groupe d'échange et d'information que j'ai créer est BDM 2 Copro . Il faut savoir que la décision de créer ce deuxième groupe d'information a été soulevé en conseil syndical sans aucune contestation de la part d'aucun conseillés ni par la demande d'un vote .

Je met en copie le soit disant retour d'un avocat ,

Réponse de l'avocat :

"Cette personne a-t-elle créé ces groupes et y intervient-elle au nom du conseil syndical ? La question a-t-elle été à l'ordre du jour d'un conseil syndical, y a t il eu un vote ? Si c'est non, vous devez demander à inscrire la question de ces groupes à l'ordre du jour d'un conseil syndical et demander un vote. En fonction du résultat l'action sera différente, les responsabilités ne seront pas les mêmes."

Merci pour vos retours